

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 15 mars 2018, à 18h00,

Le bureau communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, en Salle du bureau - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 9 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de membres présents : 49
Nombre de votants : 59

PRÉSENTS : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Sylviane LEPOITTEVIN à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Hélène BURGAT à Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE à Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Madame Aurore BRUAND, Monsieur Christian PIÉLOT à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Dominique RÉGEARD.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Romain BAIL, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Olivier DÉRU.

Le bureau nomme M. Richard MAURY secrétaire de séance.

N° B-2018-03-15/54 - ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES DÉCHETS - CAEN - EXTENSION DU CRÉMATORIUM - MAINTIEN DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION PAR LA VILLE DE CAEN

La communauté urbaine de Caen la Mer a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016. Plusieurs compétences exercées jusqu'alors par les communes relèvent désormais de la communauté urbaine, notamment la création et l'extension de crématorium.

En application des articles L.5215-29 et R.5215-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes poursuivent sous leur maîtrise d'ouvrage les opérations décidées ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution. Par délibération concordante, la commune et la communauté urbaine peuvent toutefois décider que ces opérations soient poursuivies par la communauté urbaine.

En revanche, les opérations décidées qui n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution relèvent par principe de la communauté urbaine sauf si, par accord amiable, les communes et la communauté urbaine en décident autrement.

Par contrat en date du 1^{er} juillet 2009, la Ville de Caen a confié à la Société des Crématoriums de France l'exploitation et la gestion de son crématorium jusqu'au 30 juin 2019.

Ce même contrat stipule, dans son article 4, des travaux d'extension à la charge de la Ville, qui correspondent à :

- une seconde salle de recueillement pour 120 personnes assises d'une surface utile de 150 m²,
- une seconde salle d'attente d'une surface utile de 50 m²,
- des sanitaires d'une surface utile de 15 m².

Par délibération en date du 16 mai 2011, le conseil municipal de la ville de Caen a approuvé ces travaux.

Par délibération en date du 23 novembre 2015, le conseil municipal de la ville de Caen a autorisé la signature de l'avenant n°1 à cette convention de DSP, qui proroge notamment la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2020 et confirme la réalisation à la charge de la Ville des travaux d'agrandissement.

Par suite, le conseil municipal de la ville de Caen a, par délibération en date du 27 juin 2016, fixé dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'investissement les dépenses suivantes dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'extension :

Années	2016	2017	2018
Extension crématorium (en K€)	50	797	324

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et dans la mesure où la gestion du crématorium reste communale, il apparaît nécessaire de faire usage de la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales afin que la Ville de Caen reste maître d'ouvrage de l'opération d'extension du crématorium.

VU la délibération du conseil communautaire du 17 janvier 2017 donnant délégation au bureau,

VU les articles L.5215-29 et R.5215-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission "Administration générale, ressources humaines et finances" du 13 mars 2018 et de la commission "Environnement, développement durable et gestion des déchets" du 8 mars 2018,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

Bureau communautaire - séance du jeudi 15 mars 2018

PREND ACTE du fait qu'en l'absence de délibération concordante contraire, la communauté urbaine est chargée de poursuivre les opérations décidées n'ayant pas fait l'objet d'un commencement d'exécution,

APPROUVE l'absence de poursuite par la communauté urbaine de l'opération d'extension du crématorium de la ville de Caen,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le 22/03/18
Affiché le
Identifiant de l'acte 014-200065597-20180315-
lmc151235-DE-1-1
Exécutoire le 22 mars 2018

Le président,

Joël BRUNEAU